

Je reviens à ce que j'ai dit plus tôt. Il n'y a eu, à aucun moment avant le vote définitif, aucune communication avec le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) au sujet des délibérations du comité du drapeau. Cela est exact, et vous le savez.

M. Macaluso: Puis-je poser une question à l'honorable député?

L'hon. M. Monteith: Vous pourrez poser n'importe quelle question plus tard. Pour le moment, asseyez-vous. Monsieur l'Orateur, cela est tout simplement contraire à la vérité.

J'aimerais aussi consigner au compte rendu une ou deux autres déclarations faites par l'honorable député de Leeds dans son article. Il a parlé du comportement des députés conservateurs faisant partie du comité. Je suppose qu'il voulait faire de l'esprit. Je n'entends pas citer ce passage, car je ne crois pas qu'il mérite qu'on s'y attache. Je suis sûr qu'il saura de quoi je parle. L'article se poursuit ainsi:

M. Matheson a déclaré être heureux du choix du comité, bien que son choix personnel se portait sur le modèle à trois feuilles d'érable.

Comme on peut être ridicule! Il tente de dire au journal de sa ville natale qu'il est toujours en faveur de son choix initial, lui qui est censé avoir conseillé le premier ministre (M. Pearson) au sujet du modèle à trois feuilles d'érable. Monsieur l'Orateur, il ne s'est pas prononcé pour ce modèle. Cela est évident, mais il essaie dans cet article de faire croire à sa ville qu'il s'est prononcé pour son choix initial. Il poursuivait:

«C'est un magnifique drapeau», a-t-il dit, ajoutant qu'il n'était pas juste de dire qu'il ressemblait au drapeau péruvien.

Il se reportait alors au modèle à l'égard duquel le comité a fait rapport le 29 octobre. C'est à vous, monsieur l'Orateur, de juger si ce drapeau ressemble ou non au drapeau péruvien. Il faudrait permettre à tous les citoyens de l'examiner et ils pourraient voir si ce modèle ressemble au drapeau du Pérou. Je le répète, les députés ministériels ont fait un véritable gâchis de cette question du drapeau. Pour les députés conservateurs, il s'agissait d'un comité à huis clos. Pour d'autres députés, au moins un, ce ne l'était pas.

Voici un extrait du paragraphe 6 du rapport du comité:

A la suite d'une élimination, selon une façon de procéder acceptée de tous, il ne restait plus qu'un modèle de chaque catégorie. Chacun des derniers modèles a fait l'objet d'un scrutin et les résultats sont les suivants:

A—Le modèle à trois feuilles d'érable a été retenu par huit voix contre six (8—6);

[L'hon. M. Monteith.]

B—Le modèle à une feuille d'érable a été retenu par treize voix contre une (13—1);

C—Le modèle reproduisant le pavillon britannique et (ou) le fleur de lis a été rejeté par neuf voix contre cinq (9—5).

Je tiens à signaler à la Chambre qu'après avoir tenté sans succès plus tôt d'obtenir que le pavillon rouge soit gardé, nous avons voulu voir si l'attitude du gouvernement et des autres membres du comité était inflexible. Nous avons manifesté notre désir d'en arriver à un compromis en soumettant au comité un modèle renfermant l'Union Jack et la fleur de lis, mais nous n'avons pu réussir à obtenir le moindre appui pour un drapeau où figurait l'Union Jack.

L'hon. M. Pickersgill: Ou la fleur de lis.

L'hon. M. Monteith: Le 24 août dernier, je suis intervenu dans le débat sur le drapeau, et j'ai exposé de façon assez détaillée mon opinion sur ce sujet. J'ai également expliqué assez longuement pourquoi, à mon avis, une question aussi personnelle, qui tient au cœur de chacun, devrait permettre à tous les citoyens d'exprimer leur avis au moyen d'un plébiscite. Je crois que la plupart des Canadiens devraient en avoir l'occasion, et ce principe a été fortement corroboré par les sondages d'opinion publique dans tout le Canada.

Par conséquent, je propose, appuyé par l'honorable député de Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp):

Que le sixième rapport du comité spécial ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit renvoyé au comité avec instruction d'en retrancher le paragraphe 7 et d'y substituer ce qui suit:

«Toutefois, comme le vote final du comité n'a pas indiqué un degré suffisant d'unanimité sur le modèle projeté du drapeau national du Canada, votre comité recommande que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures qui peuvent être nécessaires pour la tenue d'un plébiscite lors de la prochaine élection générale afin de donner au peuple canadien, ainsi qu'il y a droit, l'occasion de faire connaître son choix en matière de drapeau.»

En terminant, je rappelle simplement à la Chambre la déclaration plutôt tardive du premier ministre qui a affirmé que durant le débat sur le drapeau, le vote devrait être libre.

M. Macaluso: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Monteith: Volontiers.

M. Macaluso: L'honorable député a dit que ce n'est qu'après la mise aux voix du 22 octobre qu'il a mis le chef de l'opposition au courant de la décision du comité. Le comité siégeait-il encore à ce moment-là?